

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments historiques

Affaire suivie par  
Marc Lemesle  
Ingénieur des services culturels

Poste : 02 99 29 67 34  
marc.lemesle@culture.gouv.fr

ML/DL

Rennes, le **20 MARS 2013**

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine

à

Monsieur le Maire  
Le Bourg  
29690 BRENNILIS

Monsieur le Maire,

Votre courrier relatif à la poursuite de la restauration de l'église a retenu toute mon attention.

L'important chantier de restauration des charpentes et couvertures vient de s'achever et il convient, en effet, d'envisager une suite à cette opération afin de redonner à votre église tout l'éclat qu'elle mérite.

Vous souhaitez mener une réflexion globale de restauration de l'édifice et des aménagements extérieurs. Il serait souhaitable de confier à un architecte du patrimoine une étude fixant les objectifs et déterminant les coûts d'intervention.

L'architecte du patrimoine devra être retenu suivant les dispositions des articles R.621-25 et R.621-44 du Code du patrimoine.

La participation de la DRAC se montera à 50% du montant de l'étude et ne portera que sur le programme de restauration de l'édifice.

L'étude relative aux aménagements techniques (chauffage, électricité, etc...) et aux aménagements extérieurs devra être financée en totalité par vos soins. Je vous invite donc à commander une étude avec deux volets bien distincts.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur régional  
des affaires culturelles

**Pour le Directeur Régional  
des Affaires Culturelles  
le Conservateur Régional  
des Monuments Historiques**

**Henry MASSON**

Copie : M. le Préfet du Finistère